

L'émergence du projet d'unilinguisme. Archéologie de la question linguistique québécoise

The Emergence of the Unilinguist Project: The Archaeology of the Quebec Linguistic Question

Karim Larose

Américanités francophones. Ancrages médiatiques, mises en perspective historiques et comparatistes
Volume 7, numéro 2, 2004

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1000866ar>
DOI : <https://doi.org/10.7202/1000866ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Globe, Revue internationale d'études québécoises

ISSN

1481-5869 (imprimé)
1923-8231 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Larose, K. (2004). L'émergence du projet d'unilinguisme. Archéologie de la question linguistique québécoise. *Globe*, 7(2), 177-194.
<https://doi.org/10.7202/1000866ar>

Résumé de l'article

Brandie comme une oriflamme durant la Révolution tranquille, l'idée d'unilinguisme a été remise en question en même temps que le grand récit du Québec moderne dans son ensemble, dont elle constituait un élément essentiel. Ceci est sans doute attribuable entre autres au fait que l'un de l'unilinguisme se situe à contre-courant des idées et des valeurs des sociétés occidentales de notre modernité avancée. Cet article a précisément pour objectif d'exposer certaines des bases idéologiques de l'idée d'unilinguisme, qui naît à la fin des années 1950 et qui porte la charge d'une véritable révolution sociale et politique dont l'épilogue sera l'adoption en 1977 de la Charte de la langue française.

L'émergence du projet d'unilinguisme. Archéologie de la question linguistique québécoise

Karim Larose
Université Laval

Résumé – Brandie comme une oriflamme durant la Révolution tranquille, l'idée d'unilinguisme a été remise en question en même temps que le grand récit du Québec moderne dans son ensemble, dont elle constituait un élément essentiel. Ceci est sans doute attribuable entre autres au fait que l'un de l'unilinguisme se situe à contre-courant des idées et des valeurs des sociétés occidentales de notre modernité avancée. Cet article a précisément pour objectif d'exposer certaines des bases idéologiques de l'idée d'unilinguisme, qui naît à la fin des années 1950 et qui porte la charge d'une véritable révolution sociale et politique dont l'épilogue sera l'adoption en 1977 de la Charte de la langue française.

The Emergence of the Unilinguist Project : The Archaeology of the Quebec Linguistic Question

Abstract – *Waved like a banner during the Quiet Revolution, the idea of unilinguism was brought back into question at the same time as the whole great account of modern Quebec, of which it constituted an essential element. It is doubtless attributable in large part to the fact that the "oneness" of unilinguism runs contrary to the ideas and values of the Western societies of our advanced modernity. The objective of this article is to expose some of the ideological foundations of the idea of unilinguism, which took shape at the end of the 1950s and was responsible for a veritable social and political revolution, the epilogue to which would be the adoption in 1977 of the Charter of the French language.*

Que la contestation des « rapports des mots aux choses » constitue le « cœur » de ce qui fait la politique¹, on en trouve une preuve éclatante dans l'évolution de la question linguistique au Québec. Elle est en effet

1. Jacques Rancière, *Le partage du sensible*, Paris, La Fabrique, 2000, p. 65.

marquée par de longs et difficiles débats autour des « mots » de la langue, c'est-à-dire des termes et désignations populaires qui en exposent les enjeux sociaux et politiques. En témoigne la virulente polémique provoquée, au début des années 1960, par l'utilisation de l'étiquette *joual* pour caractériser la langue française au Québec. Mais pour mesurer l'intérêt et la nouveauté de la réflexion québécoise sur la langue au cours de la Révolution tranquille, un concept rigoureusement contemporain – l'unilinguisme² – apparaît encore plus fondamental. Avant que les écrivains partipristes ne le récupèrent, le joual n'était en effet qu'une variation puriste sur le thème éculé de la dégradation de la langue populaire, alors que l'idée d'unilinguisme, qui naît à la fin des années 1950, porte quant à elle la charge d'une véritable révolution, à la fois idéologique, sociale et politique.

Brandie comme une oriflamme durant la Révolution tranquille, l'idée d'unilinguisme a été remise en question en même temps que le grand récit du Québec moderne dans son ensemble³, dont elle constituait un élément important. Sans forcément en faire une critique radicale, on ne la revendique plus aujourd'hui comme auparavant, même sous la forme nuancée de l'« unilinguisme antinationaliste » que prônait encore l'essayiste André Belleau au début des années 1980. Qu'un tel projet soit chose du passé, en grande partie du moins, n'est que naturel, compte tenu de l'évolution et des progrès de la société québécoise. Ce qui l'est moins, en revanche, c'est le malaise que signale le silence général qui

2. Il n'existe aucune définition officielle de l'unilinguisme québécois dans la mesure où, comme je le soutiens plus loin, l'unilinguisme doit d'abord être considéré comme un acte de langage par lequel on cherche à résister à la promotion agressive du bilinguisme au Québec. Si on en croit le syndicaliste Michel Chartrand, l'unilinguisme est un concept approximatif, mais percutant, rassembleur et efficace, signifiant que le français doit avoir la priorité au Québec : « *Bilingualism* translates "English", he said. *Unilingualism* translates "French" » (Michel Chartrand, cité dans Susan Purcell, « FQF is formed to battle Bill 63 », *The Montreal Star*, 27 octobre 1969).

3. Voir Jocelyn Létourneau, « Le "Québec moderne" : un chapitre du grand récit collectif des Québécois », *Revue française de science politique*, vol. 42, n° 5, 1992, p. 765-785. Létourneau fait partie de la nouvelle génération d'historiens cherchant à prendre un certain recul par rapport à la mythification des années soixante au Québec.

l'entoure. Visible jusque dans le monde de la recherche⁴, il est sans doute attribuable entre autres au fait que l'*un* de l'unilinguisme se situe à contre-courant des idées et des valeurs des sociétés occidentales de notre modernité avancée⁵.

Mais un tel malaise révèle surtout que nous lisons cette logique de l'*un* à la lumière de ce qu'elle signifie en France, et plus largement en Europe⁶. Maintes fois critiquée, la mise en scène sauvage et parfois intéressée d'interprétations empruntées et appliquées sans nuance au contexte américain et, encore davantage, au contexte minoritaire québécois n'a plus guère de légitimité dans le domaine de l'histoire culturelle et intellectuelle⁷. Encore faut-il prendre *effectivement* la mesure des mises en garde faites sur le plan épistémologique et les porter dans le langage comme dans les plis et détours de la recherche elle-même. De ce point de vue, l'unilinguisme constitue un cas de figure d'autant plus intéressant que le terme n'est utilisé qu'au Québec⁸ et qu'il n'est repris

4. Il existe en effet peu de travaux sur la problématique même de l'unilinguisme (qu'on doit distinguer de l'histoire, de l'idéologie ou des principes des lois linguistiques au Québec). On pourra néanmoins consulter Guy Bouthillier, « Aux origines de la planification linguistique québécoise », André Martin [éd.], *L'État et la planification linguistique II. Études de cas particuliers*, Québec, Éditeur officiel du Québec, 1981, p. 7-22 ; Alain Combres, « La question linguistique et les partis politiques québécois (1960-1990) », Paris, Université de Paris I, Panthéon-Sorbonne, thèse de doctorat, 1996.

5. Un numéro spécial de la revue *Sociolinguistica* a d'ailleurs été consacré, en 1997, à cette question. Le titre du numéro prend la forme d'une affirmation trilingue présentant l'unilinguisme comme un mal devant être guéri : *Einsprachigkeit ist heilbar/Monolingualism Is Curable/L'unilinguisme est curable*.

6. De fait, la situation sociolinguistique du Québec est fort différente de celle de la France : l'*un* de l'unilinguisme ne s'y construit pas d'abord afin de réaliser une unité de langue (des variétés de français), mais pour affirmer l'unité et la différence d'une langue par rapport à une autre.

7. On pourrait donner de nombreux exemples de ces indispensables aménagements théoriques tenant compte de lieux et d'histoires nationales spécifiques. Signalons seulement le cas de l'ancrage du terme *intellectuel*, dont un collectif récent a bien montré les différences très significatives d'un pays à l'autre, de l'Angleterre à la France en passant par l'Allemagne ou le Québec (voir Michel Leymarie et Jean-François Sirinelli [éd.], *L'histoire des intellectuels aujourd'hui*, Paris, Presses universitaires de France, 2003).

8. Sauf de rares exceptions, d'ailleurs plutôt récentes, par exemple chez le sociolinguiste français Henri Boyer, qui prend du reste la peine de s'expliquer sur cet

dans aucun des principaux dictionnaires de langue française, *Le Grand Robert* excepté. En France, on lui préfère ordinairement un synonyme aux connotations plus neutres, le *monolinguisme*, qui, lui, figure bel et bien au dictionnaire ; il y a donc là un concept tout à fait spécifique au cadre sociopolitique québécois, dont il importe de saisir la portée.

L'unilinguisme, un mot nouveau pour une politique nouvelle

Malgré la très longue tradition de réflexion sur la langue au Québec, le projet d'unilinguisme français n'apparaît qu'à la fin des années 1950. C'est l'écrivain Jacques Ferron qui lance l'idée en 1958 lors d'une intervention télévisée, alors qu'il se présente aux élections fédérales comme candidat de la gauche canadienne. Cette proposition connaît une diffusion plus large l'année suivante non seulement grâce à Ferron, qui la relance au moment d'une grève fameuse des réalisateurs francophones de Radio-Canada, mais aussi grâce aux premiers dirigeants indépendantistes qui en font alors la promotion, notamment Raymond Barbeau et André d'Allemagne. En 1961, le Rassemblement pour l'indépendance nationale (RIN), cofondé par d'Allemagne, l'inscrit dans son programme et, grâce à sa visibilité et à son succès, lui donne une certaine crédibilité, qui ira grandissant dans l'espace public. Que peut donc signifier la nécessité, ressentie alors fortement dans les milieux néonationalistes, de *forger* de toute pièce un concept aussi novateur par rapport aux positions traditionnelles du Canada français ? Pour le comprendre, il faut saisir, dans les textes de l'époque, ce qui a permis à l'unilinguisme de se frayer une voie dans l'opinion publique, et surtout ce qui, sur le plan idéologique, a donné corps et cohérence à un tel projet d'aménagement linguistique.

usage inusité : « si j'utilise le mot *unilinguisme* (et non *monolinguisme*), c'est que je veux souligner le résultat d'un processus qui a tendu à imposer, le plus souvent par une violence symbolique [...], l'unicité sur deux plans : le plan *interlinguistique* et le plan *intra*linguistique » (« Ni concurrence, ni déviance : l'*unilinguisme* français dans ses œuvres », *Lengas*, n° 48, 2000, p. 89).

L'ÉMERGENCE DU PROJET D'UNILINGUISME

Étudiant la gestation du concept d'unilinguisme, j'ai essayé de montrer ailleurs qu'il n'apparaît qu'au terme de décennies d'un bilinguisme jugé aussi aliénant au Québec qu'irréalisable dans le reste du Canada⁹. Dans ce contexte, l'unilinguisme constitue un cri de ralliement et le principe d'une résistance menée de l'intérieur même de la langue. Il est le nom commun d'une vision, d'une pratique et d'une philosophie du langage¹⁰ remettant en question le bilinguisme que promeut activement le gouvernement fédéral, dont la volonté de centralisation se fait sentir avec plus d'intensité au cours des années 1950. Avant de trouver un écho, près de deux décennies plus tard, dans la Charte de la langue française (1977), l'unilinguisme sert de lieu de reconnaissance et d'opposition à une certaine « politique » (linguistique) qui, comme le croit Rancière, opère un partage des mots pour imposer une idée des choses. Son apparition n'a rien à voir, ou très peu, avec l'obsession monolingue des grandes nations occidentales¹¹.

On peut le constater notamment par le fait que, chez Ferron, le contexte discursif initial dans lequel baigne l'idée d'unilinguisme est d'abord celui d'une lutte politique électorale (menée au nom du socialisme) et, dans un second temps, d'une lutte syndicale. En effet, l'écrivain rapporte pour la première fois sa déclaration de 1958 sur l'unilinguisme dans un texte publié en 1959 dont le sujet principal est un conflit social de première envergure dans le Québec de l'époque, en l'occurrence la grève des réalisateurs de Radio-Canada¹². Elle marque Jacques Ferron,

9. Karim Larose, « Unilinguisme de l'un, monolinguisme de l'autre : langue et modernité au Québec », Ginette Michaud et Élisabeth Nardout-Lafarge [éd.], *Construction de la modernité au Québec*, Outremont, Lanctôt éditeur, 2004, p. 119-135.

10. À la suite de Charles Taylor, on peut définir cette philosophie du langage par son expressivisme. Concernant ce point important pour penser l'apparition de l'unilinguisme, mais sur lequel je ne peux m'arrêter ici, je me permets de renvoyer à un ouvrage qui aborde l'apport de cette vision du langage à la pensée linguistique au Québec : Karim Larose, *La langue de papier. Spéculations linguistiques au Québec (1957-1977)*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2004.

11. Voir Jacques Derrida, *Le monolinguisme de l'autre ou La prothèse d'origine*, Paris, Galilée, 1996.

12. Jacques Ferron, « Les racistes » [*La Revue socialiste*, printemps 1959], *Escarmouches. La longue passe*, t. 1, Montréal, Leméac, 1975, p. 21.

comme du reste beaucoup d'intellectuels de l'époque, en raison de l'absence totale de solidarité des journalistes anglophones de la télévision d'État à l'égard de leurs collègues francophones. Au Québec, l'intelligentsia considère cette grève comme une trahison des grands principes de gauche dont on avait coutume de se réclamer fièrement dans cette toute jeune et dynamique institution télévisuelle représentant le Canada de demain. Elle y voit le signe que ces principes fonctionnent, en dernière instance, c'est-à-dire en période de crise, suivant une logique ethnique. Cette grève est donc pour un grand nombre d'intellectuels québécois une occasion de dénoncer la différence de traitement et de statut des francophones en tant que collectivité distincte.

L'impulsion initiale du projet d'unilinguisme, dont la première formulation, chez Ferron, n'est d'ailleurs pas dénuée de légèreté, d'ironie et de provocation, naît donc d'un profond désenchantement quant aux fondations d'un Canada « moderne » qui se construit en ignorant la réalité québécoise. Historiquement, le Québec a pourtant longtemps cru à la légitimité de la dualité canadienne, notamment sur le plan linguistique. Pendant de nombreuses décennies, la plus nationaliste des revues québécoises, et l'une des plus anciennes, *L'Action nationale*, a par exemple invité le gouvernement fédéral, ainsi que plusieurs gouvernements provinciaux ayant interdit ou restreint l'enseignement du français dans les écoles publiques, à mettre en œuvre un bilinguisme réel qui rendrait justice au projet politique ayant présidé à la fondation du Canada. Durant des années, l'élite canadienne-française a réclamé à corps et à cris un bilinguisme véritable partout où le nombre le justifiait, pendant qu'il en était encore temps. Ces doléances n'ont jamais été suivies d'initiatives conséquentes de la part du gouvernement fédéral. En fait, même les intellectuels anglophones les plus libéraux rechignaient à appuyer l'idée de la généralisation d'un bilinguisme canadien par le biais de politiques officielles. C'est le cas par exemple d'un grand nombre d'historiens anglophones, dont Laurence Cros a bien montré les réticences à ce sujet¹³.

13. Laurence Cros, « Panorama de l'attitude des historiens anglophones canadiens vis-à-vis du bilinguisme », *Études canadiennes/Canadian Studies*, n° 45, 1998, p. 15-28.

L'ÉMERGENCE DU PROJET D'UNILINGUISME

En fait, il y a derrière l'histoire convenue de l'unilinguisme, souvent associé au nationalisme québécois, une réalité un peu plus complexe. Sur le plan de la stricte chronologie, le terme apparaît d'abord pour désigner le rapport des *anglophones* à la langue. Avant d'exiger l'unilinguisme français pour le Québec, les intellectuels francophones expriment très fréquemment le regret de devoir trop souvent subir les effets de l'ignorance systématique du français de la part des fonctionnaires du gouvernement canadien, de l'élite anglophone ou des commerçants montréalais. Ainsi, c'est d'unilinguisme anglais qu'il est d'abord question dès les années 1940¹⁴. Ce n'est pas un hasard si ce phénomène, qui va croissant avec le développement de l'industrialisation, est de plus en plus commenté vers la fin des années 1950. Le journaliste Jean-Marc Léger, par exemple, constate en 1958 que, devant la détérioration de la situation, il faudra en arriver à « interdire l'unilinguisme anglais sur tout ce qui atteint le public, tout ce qui est extérieur¹⁵ ». Il ne s'agit alors nullement d'imposer l'unilinguisme français, mais bien d'empêcher le processus opposé, c'est-à-dire que vienne à dominer avec le temps une langue unique qui serait autre que celle de la minorité.

Il est important de saisir ce qu'a signifié le fait que, à partir du milieu des années 1950 et plus largement dans les années 1960, l'intelligentsia québécoise va peu à peu, puis radicalement, abandonner l'idée selon laquelle un bilinguisme équitable peut être instauré au Canada. Inversement, elle va mettre en place et théoriser le projet d'unilinguisme français, créé de toutes pièces en réaction aux événements politiques, afin de contrer un unilinguisme adverse dont l'idéal du bilinguisme, à force d'irréalité, semble jouer le rôle de caution ou de paravent. Le projet d'unilinguisme français apparaît ainsi dans un cadre idéologique très particulier : à l'aube d'une Révolution tranquille qui consacre l'abandon de l'utopie d'une francophonie vivante d'un océan à l'autre, les intellectuels

14. Voir Anonyme, « L'antibritannisme de l'unilinguisme » [compte rendu d'une causerie de Charles Holmes intitulée *The Unbritishness of Unilinguism* et critiquant l'attitude des Canadiens anglais vis-à-vis du français], *Le Devoir*, 12 mars 1941.

15. Jean-Marc Léger, « Blocs-notes. Le français, langue seconde au Québec ? », *Le Devoir*, 7 août 1958, p. 4.

tentent, dans le désordre, d'ébaucher des perspectives nouvelles pour narrativiser l'unité et, donc, la singularité québécoises.

Les idées naissent rarement dans l'abstrait. Elles sont très souvent appelées par l'événement et par les impératifs de l'actualité. C'est ce que j'ai voulu signaler en indiquant que l'idée de l'unilinguisme, au Québec, se construit d'abord et avant tout par rapport à la logique binaire et divisive du bilinguisme, c'est-à-dire dans un contexte polémique très précis. Cela dit, outre le discours politique canadien des années 1950, il existe au moins trois autres points d'ancrage idéologiques qui, littéralement, rendent possible et donnent à penser l'apparition du concept d'unilinguisme : la rupture de l'historiographie néonationaliste des années 1950¹⁶, le recours au principe de territorialité et l'héritage d'un certain nationalisme conservateur.

Historiographie et néonationalisme

L'apparition du concept d'unilinguisme doit beaucoup à l'évolution de l'approche historiographique au Québec, renouvelée au cours des années 1950 par un certain nombre de professeurs de l'Institut d'histoire de l'Université de Montréal. Cherchant à produire une histoire totale qui rendrait compte de l'unité de la collectivité canadienne-française, les Maurice Séguin, Michel Brunet et Guy Frégault jouent un grand rôle dans l'évolution des attitudes par rapport à la langue au Québec.

Ces trois intellectuels s'opposent de façon nette et franche à une conception traditionaliste du Canada français souvent teintée d'un nationalisme conservateur, idéaliste et plus ou moins messianique avec lequel ils se sentent le devoir de rompre. Ils cherchent à construire une histoire objective et surtout réaliste, qui ne se fasse pas d'illusions sur le passé et l'avenir en embellissant le premier et en fantasmant le second. Ils entendent pratiquer le doute méthodique et, en s'inspirant notamment de l'école des Annales, conçoivent l'histoire humaine comme un tout indivi-

16. Contestée par certains historiens, cette rupture me semble cependant indéniable, en raison notamment de la nouveauté de l'approche critique défendue par l'École historique de Montréal.

L'ÉMERGENCE DU PROJET D'UNILINGUISME

sible. Phénomènes politiques, économiques et sociaux doivent, à leurs yeux, être envisagés conjointement¹⁷. Ainsi, il leur apparaît vain et artificiel de ne considérer qu'une seule des multiples forces sociales qui déterminent l'évolution du Québec. Toutes doivent être d'égale importance pour l'historien, dès lors que la collectivité n'est plus définie par sa mission, son esprit ou son âme, mais comme une « structure » à part entière.

Les travaux de ces universitaires néonationalistes ne se cantonnent donc plus dans l'étude de la dimension, voire de la nature religieuse ou culturelle du Canada français, ce qui a pour effet de revaloriser aussi bien le politique que l'économique. La différence avec le nationalisme canadien-français séculaire est aussi sensible dans le ton ou l'accent. Alors que la survivance avait été le mot d'ordre des élites traditionalistes, la *vie* pleine et entière sera celui des néonationalistes. Dès lors, on comprend mieux la vive réaction des intellectuels des années 1950 à l'affirmation d'un linguiste connu, Pierre Daviault, selon laquelle le français est alors en passe de devenir une « langue morte » au Québec. S'ils en nient tout d'abord la validité, avec le temps ils en prennent la mesure et tentent de remédier au problème linguistique en s'appuyant sur les priorités définies par la nouvelle historiographie.

Vers la fin des années 1950, l'École historique de Montréal essaime. De nombreux intellectuels s'inspirant des idées néonationalistes en viennent effectivement à considérer que, pour être réaliste et donner au fait français des chances d'épanouissement, il faut concentrer l'essentiel des efforts ainsi que les actions et les interventions utiles au sein du territoire québécois, au lieu de disperser les énergies à défendre une francophonie canadienne dont la cause, sans appui significatif de la part du gouvernement fédéral, apparaît de plus en plus désespérée. Conférant au Québec une unité symbolique, l'interprétation de l'École historique de Montréal contribue donc aussi à ouvrir la voie à l'apparition du

17. Séguin affirme ainsi que « la société civile, une collectivité est un organisme "un" où l'on distingue des aspects intimement liés les uns aux autres » (Maurice Séguin, cité dans Jean Lamarre, *Le devenir de la nation québécoise selon Maurice Séguin*, Guy Frégault et Michel Brunet (1944-1969), Sillery, Septentrion, 1993, p. 150).

concept d'unilinguisme, dont les premiers défenseurs puisent l'essentiel de leurs arguments dans l'historiographie néonationaliste.

Ils y reprennent notamment l'idée que, pour modifier une réalité bouleversée par des phénomènes structurels, il est essentiel de se forger une vue globale de la situation. Le concept d'une vision une et totalisante est encore ici bien présent. Les solutions ne devront plus jamais être partielles, car les problèmes, comme on le disait à l'époque, sont globaux. On ne peut contrer par exemple les effets sur la langue de l'intégration du Québec à l'économie nord-américaine en organisant des congrès sur la question linguistique, des concours de bon parler et des campagnes de refrancisation dans la presse périodique ou encore en lançant à la population des appels à parler le français au nom d'une sorte d'héroïsme quotidien. Selon ces nouveaux intellectuels, seule l'intervention politique de l'État peut résister durablement à des faits de structure et faire en sorte que la société demeure un principe de vie et un lieu d'action, et non l'espace précaire d'une survie pure et simple.

L'appel au principe des nationalités

Le recours des défenseurs du projet d'unilinguisme au principe des nationalités permet lui aussi de mieux saisir la situation linguistique de la fin des années 1950. On sait que ce principe apparaît d'abord dans l'Europe de la première moitié du XIX^e siècle. Il prétend rendre compte de la tendance naturelle des hommes à se regrouper par nations en fonction d'une histoire et d'une langue communes. Il devient très vite un programme de libération pour plusieurs collectivités opprimées (par exemple les Grecs, sous le joug ottoman). Le principe des nationalités triomphe et s'impose après la Première Guerre mondiale lorsque, à l'initiative du président américain Woodrow Wilson, on s'en inspire pour redessiner la carte de l'Europe. Il est structuré par un idéal d'unité très clair. On le résume d'ailleurs souvent par une formule caractéristique : *un État, une nation, une langue*, dont la coïncidence, en théorie, devrait être parfaite.

Au fondement du principe des nationalités se trouvait le désir de voir les petites nations échapper à une domination qui était jugée étran-

L'ÉMERGENCE DU PROJET D'UNILINGUISME

gère. On peut comprendre, en ce sens, pourquoi il a été très populaire dans les années 1950, notamment au sein des mouvements de décolonisation des pays africains¹⁸, dont les intellectuels québécois des années 1950 s'inspirent énormément (le cas algérien retient tout particulièrement leur attention¹⁹). Pour donner plus de poids à l'idée d'unilinguisme, ses promoteurs s'appuient souvent sur le principe des nationalités²⁰ : dans un territoire donné, les locuteurs d'une langue devraient avoir pleine souveraineté sur le territoire qu'ils habitent afin d'échapper le plus possible aux rapports de domination. L'unité est la condition de leur indépendance. Dans cette logique, la singularité même des collectivités est fonction des découpages linguistiques²¹. L'argumentaire entourant le principe des nationalités laisse en outre entendre qu'un locuteur ne peut avoir qu'une langue – ce qui aurait bien sûr comme avantage de pouvoir identifier clairement son allégeance, mais ne constitue évidemment qu'une simplification d'une réalité beaucoup plus complexe.

18. En fait, ceux-ci évoquent alors surtout le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes : « Le droit à l'autodétermination des nations subalternes est réellement un droit de sécession par rapport au contrôle des puissances dominantes. Les luttes anticoloniales ont ainsi utilisé le concept de nation comme une arme pour battre et expulser l'ennemi occupant » (Michel Hardt et Antonio Negri, *Empire*, trad. par Denis-Armand Canal, Paris, Exils, 2000, p. 143). Par ailleurs, Stéphane Pierré-Caps a rappelé, d'une part, l'origine commune des droits de l'homme et du droit des peuples et, d'autre part, l'importance du courant interprétatif selon lequel le droit à l'autodétermination serait une reformulation contemporaine du principe des nationalités (*Nations et peuples dans les constitutions modernes*, préface de François Borella, Nancy, Presses universitaires de Nancy, 1987, p. 494-496).

19. Voir Magali Deleuze, *L'une et l'autre indépendance (1954-1964). Les médias au Québec et la guerre d'Algérie*, Montréal, Point de fuite, 2001.

20. Voir notamment Raymond Barbeau, « Où va le Canada français ? L'exercice de la pleine souveraineté est essentiel à l'épanouissement du Québec », entrevue de Jean-Marc Léger, *Le Devoir*, 18 mai 1959 ; André d'Allemagne, « Le mythe du bilinguisme », *Laurentie*, n° 106, septembre 1959, p. 350, 352-353 ; Jacques Ferron, « Adieu au PSD » [*La Revue socialiste*, été 1960], *Escarmouches. La longue passe*, t. 1, Montréal, Leméac, 1975, p. 32 ; André d'Allemagne, *Le bilinguisme qui nous tue*, Montréal, Rassemblement pour l'indépendance nationale, 1962, p. 4 ; Raymond Barbeau, *Le Québec bientôt unilingue ?*, Montréal, Éditions de l'Homme, 1965, p. 54.

21. Pour d'Allemagne, « la langue est un des principaux facteurs d'unité de la nation », et « c'est dans le cadre linguistique que se sont délimitées les nations » (« Le mythe du bilinguisme », *Laurentie*, p. 350). De même, selon Barbeau, « la langue est [...] le facteur primordial d'unité politique et culturelle d'une nation » (*Le Québec bientôt unilingue ?*, p. 19).

Il faut néanmoins introduire ici une nuance très importante. Au Québec, l'invocation de ce principe, dans la plupart des textes, ne sert que de caution et de repère sur le plan théorique. Ainsi, on ne fait pas de l'unité une obsession, puisque dans l'ensemble il n'est pas question de mettre en cause l'existence de la minorité anglophone du fait qu'elle emploie une langue différente de celle de la majorité de la nation québécoise, appelée, croit-on alors, à constituer un État dont le français constituera la langue officielle. C'est pourquoi les intellectuels néo-nationalistes insistent surtout sur la dimension territoriale de la question linguistique et du principe des nationalités. Sous une rhétorique parfois un peu pompeuse, on ne défend en fait qu'un *principe de territorialité* qui, au Québec, n'a pas encore trouvé son nom. Tel qu'appliqué en Belgique et en Suisse, notamment, le principe de territorialité rattache une langue spécifique à un territoire distinct²². Dans la mesure où il n'implique pas, en soi, la constitution d'un État distinct, on peut le considérer comme une variante (relativement) apolitique du principe des nationalités.

Homogénéité et unilinguisme de droite

Enfin, il faut aussi dire un mot de l'héritage du nationalisme conservateur, souvent marqué par un impératif d'homogénéité culturelle qui, à sa façon, contribue lui aussi à préparer le terrain pour la naissance de l'idée d'unilinguisme. Indépendantiste de la première heure, Raymond Barbeau, par exemple, s'appuie sur une longue tradition québécoise de pensée de droite, pour laquelle « le *Melting Pot* religieux est aussi inacceptable que celui de la culture et de la langue²³ ». Cette fraction marginale de l'intelligentsia, dont Barbeau est le représentant le plus connu, défend une conception non pas civique, mais culturelle de la na-

22. On sait que le Canada et le Québec défendent, sur ce plan, des visions opposées, le premier favorisant le principe de personnalité (le droit linguistique découle des droits individuels), et le second le principe de territorialité (voir sur ce point Luisa Domenichelli, « Comparaison entre les stratégies linguistiques de Belgique et du Canada », *Globe. Revue internationale d'études québécoises*, vol. 2, n° 2, 1999, p. 125-145).

23. Raymond Barbeau, *J'ai choisi l'indépendance*, Montréal, Éditions de l'Homme, 1961, p. 8.

tion, ce qui n'a rien d'exceptionnel dans le contexte de l'époque²⁴, sauf si on la définit comme absolument *une* et « culturellement homogène²⁵ ». Legs d'un long passé de repli sur soi, une telle position se nuance, même chez les plus radicaux, à mesure que l'on avance dans la décennie 1960. Il n'en reste pas moins qu'on voit par là comment, en filigrane, l'unilinguisme, motivé chez la plupart par un souci de justice sociale, peut aussi être exploité par d'autres dans une perspective ethnocentrique, ce qui justifie précisément que l'on soit attentif aux plis comme aux nuances, à l'histoire comme à l'esprit d'un tel concept.

Raymond Barbeau reprend à plusieurs reprises au fil des ans sa définition de la nation : « homogénéité ethnique, de langue, de religion, d'histoire et de traditions, possession exclusive d'un territoire, vouloir-

24. Relativement à cette question, les avancées récentes des travaux sur l'idée de nation justifient qu'on évite soigneusement de confondre la conception *culturelle* (s'appuyant sur l'histoire d'une collectivité) avec la conception *ethnico-généalogique* de la nation (s'appuyant sur un organicisme fort, ancré dans un droit du sang par exemple). Il faut en outre ne pas être tout à fait dupe de l'opposition commode entre nation civique et nation culturelle ; de nombreux théoriciens en ont montré depuis plus d'une décennie les limites et les approximations. On pourra consulter sur ce point les travaux de Pierre Caussat, de Marc Crépon ou d'Anne-Marie Thiesse.

25. « Les tenants de la "nation" canadienne ont une conception géographique de la nation ; ils oublient qu'une nation doit être culturellement homogène, que les valeurs spirituelles et morales ne peuvent s'accommoder de l'à-peu-près, de la concession permanente » (Raymond Barbeau, *op. cit.*, p. 8). La singularité de l'ethnonationalisme de Barbeau apparaît avec plus de clarté lorsqu'on le met en parallèle avec le nationalisme du RIN et d'André d'Allemagne. Pour le RIN, si « la nation est essentiellement une communauté historique et culturelle », elle est cependant « pluraliste par ses éléments ethniques, sociaux, politiques et religieux, qui s'allient dans une culture commune à laquelle doivent s'assimiler les apports nouveaux » (*Programme du RIN*, adopté en octobre 1962 ; cité dans André d'Allemagne, *Le RIN de 1960 à 1963. Étude d'un groupe de pression au Québec*, préface de Marcel Rioux, Montréal, L'Étincelle, 1974, p. 41). Si une forme d'unité, c'est-à-dire de mise en commun, est nécessaire, elle n'empêche pas le pluralisme. André d'Allemagne fait explicitement l'impasse sur le « nationalisme ethnique », fondé sur le sang et la race, mais considère qu'il n'existe pas de nation sans unité ; « produit de l'histoire », la culture a la fonction fédératrice du « moule » où se compénètrent les diverses « activités collectives » d'un peuple. Cette culture est en perpétuelle construction dans la mesure où l'histoire d'une nation est un processus toujours inachevé (André d'Allemagne, *Le colonialisme au Québec*, Montréal, Éditions R-B, 1966, p. 79 et 111).

vivre collectif, en un mot, une unité nationale complète²⁶ ». Si la dimension « ethnique » ne peut renvoyer ici à un quelconque racisme, elle implique néanmoins un partage collectif d'expériences et de valeurs qui tendent à exclure de la nation ceux qui voudraient s'y agréger. Barbeau insiste beaucoup plus sur la cohérence que sur l'intégration, sur l'unité que sur l'accueil. Il ne s'agit pas non plus de xénophobie, mais bien d'une indifférence complète quant à la nécessité de penser le contact avec l'autre sur le mode de l'hospitalité. Dans ce type de discours, l'homogénéité, il faut le voir, est l'un des visages de l'unité, et, si le nationalisme de droite en fait l'un de ses principes, la réflexion sur la langue s'y appuie aussi à l'occasion.

Représentant le versant conservateur de la réflexion sur l'unilinguisme, les intellectuels qui recourent au terme d'homogénéité y projettent l'idéal d'une identité collective obsédée par sa frontière et sa clôture : dans cette logique, « l'unilinguisme s'impose comme la condition normale, naturelle d'un peuple unifié²⁷ ». Précisons tout de même que cette attitude ne se retrouve pas chez la majorité des défenseurs de l'unilinguisme, loin de là ; en fait, elle n'est présente, en l'état, que chez Raymond Barbeau, dans son entourage et dans certaines revues de droite marginales et de diffusion restreinte.

De l'unilinguisme à la Charte de la langue française

Même s'il marque l'histoire de la réflexion sur la langue au Québec, le projet d'unilinguisme, dont on trouve du reste différentes formulations au cours des dernières décennies²⁸, n'est peut-être pas la meilleure porte

26. Raymond Barbeau, « M. Raymond Barbeau » [réponse à une enquête sur le nationalisme], *Tradition et progrès*, vol. 2, n° 2, décembre 1958-mars 1959, p. 12.

27. Raymond Barbeau, « En marge de la Commission Laurendeau-Dunton. L'imposture du bilinguisme et la nécessité de l'unilinguisme », *Revue annuelle de la Société du Bon Parler français*, mai 1964, p. 14.

28. Jusqu'à l'adoption de la loi 101, il existe au moins quatre variantes du projet d'unilinguisme : 1) celle des premiers souverainistes, encore schématique (1958-1965) ; 2) celle du RIN, qui se développe tout particulièrement au moment de sa transformation en parti politique (1965-1968) ; 3) celle du Parti québécois, plus modérée (1968-1977) ; 4) celle de la Société Saint-Jean-Baptiste et de son réseau,

L'ÉMERGENCE DU PROJET D'UNILINGUISME

d'entrée pour saisir les enjeux de la Charte de la langue française (la loi 101). Certes, l'unilinguisme a agi comme le catalyseur d'un refus à partir duquel les intellectuels québécois ont pu commencer à penser à des solutions concrètes aux problèmes de langue au Québec. Nombre de ces solutions, mais pas toutes, ont été reprises avec des nuances lors de l'adoption des différentes lois linguistiques, mais la logique de l'*un* qui avait servi, dans et par le langage, à fédérer les énergies autour du mot *unilinguisme* au tournant des années 1960 n'avait plus de raison d'être et a été laissée de côté. En dépit de certaines ambiguïtés, la loi 101 ne peut donc d'aucune façon être définie par la volonté d'imposer le français en supprimant la diversité linguistique au Québec, à l'exemple du processus d'homogénéisation linguistique qui a été mis en place en France à partir du XVIII^e siècle. C'est sans doute la raison première pour laquelle l'étiquette *unilinguisme*, jugée trop radicale, a pratiquement disparu des réflexions contemporaines sur la langue au Québec.

En allant à l'essentiel, on pourrait en réalité dire que la Charte de la langue française n'a qu'un seul objectif : que la majorité francophone puisse « vivre dans sa langue²⁹ », concrètement. Il faut lire ici le mot *vivre* dans toute sa force et dans toutes ses ramifications de sens. Vivre, c'est-à-dire travailler, s'exprimer, communiquer sans avoir à faire de sa langue l'objet d'une lutte quasi quotidienne, exténuante et humiliante. Sur ce point, il y a toujours eu accord entre les différents partis politiques québécois, du Parti libéral à la défunte Union nationale ; seules différaient leurs perceptions de ce que *vivre* signifie sur le plan social. Pour les indépendantistes du Parti québécois, par exemple, il y avait là un enjeu crucial, qui exigeait d'être pris au sérieux. Non seulement avaient-ils une idée très haute de ce à quoi chaque locuteur devait avoir droit sur le plan linguistique, mais surtout ils voulaient transposer cet idéal dans les faits. En s'appuyant sur une analyse sociolinguistique de la situation, ils considéraient que, pour que le français soit une langue vivante, il fallait qu'il

notamment au *Devoir* et à *L'Action nationale* (1963-1977). Chacune de ces tendances connaît une évolution propre, marquée par des refus et des priorités spécifiques.

29. Michel Plourde, « La Charte de la langue française du Québec », *La langue française au Québec. Conférences et allocutions (1980-1985)*, Conseil de la langue française, Éditeur officiel du Québec, 1985, p. 18-19.

soit clairement défini comme la « langue commune³⁰ » des Québécois et qu'aucune ambiguïté ne subsiste à cet égard.

S'il existe une logique de l'*un* dans la loi 101, c'est dans ce « commun » qu'il faut la trouver, c'est-à-dire dans une vision de la langue comme bien commun, qui rassemblerait l'ensemble de la collectivité québécoise. Mais si l'on suit cette logique, il faut, pour que le français s'affirme comme une langue qui échoit en partage à tous les Québécois, en inscrire la volonté sur le plan législatif, puisque rien sur le plan économique ne permet de le vivre comme une donnée naturelle. Il est donc nécessaire de lui donner clairement la première place et de refuser notamment le principe du bilinguisme officiel. Cela n'empêche pas, je le rappelle sans entrer dans les détails, que dans les faits les deux langues coexistent, et donc que le bilinguisme institutionnel existe et se porte du reste très bien (mais là n'est pas la question). Un tel rejet du bilinguisme officiel a en fait une portée symbolique qui fortifie la position du français sans menacer l'anglais (lequel fait corps avec un ensemble linguistique de plus de 300 millions de locuteurs et n'a aucun besoin de protection ou de reconnaissance officielle pour subsister et survivre).

Puisqu'au Québec la défense de l'égalité des langues consacre, dans les faits, la suprématie de l'anglais, il s'agit, sans faire disparaître la langue seconde, de faire en sorte qu'effectivement la langue de la minorité cesse de dominer l'espace sociolinguistique aux dépens du français. Le père de la Charte de la langue française, Camille Laurin, commentant la loi promulguée par son parti, se réclame ainsi de manière tout à fait conséquente du Livre blanc sur la culture, pourtant préparé par un adversaire politique du Parti québécois, le ministre Pierre Laporte, qui, au Parti libéral en 1965, faisait déjà la promotion de la « priorité » de la langue française³¹.

30. Camille Laurin, « Allocution prononcée devant le Canadian Club de Montréal » (1977), *Le français, langue du Québec*, Éditions du Jour, 1977, p. 30. Voir aussi Camille Laurin, « Québec bilingue ou Québec français » [1992], *Une traversée du Québec*, préface de Jacques Parizeau, Montréal, L'Hexagone, 1999, p. 91.

31. Camille Laurin, « Allocution devant l'Association des manufacturiers canadiens » (1977), *Le français, langue du Québec*, p. 49. Cet engagement du Parti libéral est réaffirmé lors de la course électorale de 1966. Le chef de l'Union nationale Daniel Johnson considérait lui aussi, en 1968, que le français devait avoir le

L'ÉMERGENCE DU PROJET D'UNILINGUISME

Comme l'a très bien vu le journaliste Graham Fraser,

il fallait proscrire le bilinguisme parce qu'il faisait une situation égale au français et à l'anglais, amoindrissant ainsi la valeur symbolique du français et confirmant la situation de l'anglais comme langue commune des non-francophones³².

Cela suppose que soient adoptées un certain nombre de mesures ayant des effets concrets sur le plan social. Ainsi, la Charte de la langue française a promulgué que le français était non seulement la langue officielle, mais aussi la langue de l'État, de l'enseignement, du travail et du commerce au Québec. S'accordant encore sur ce point avec le Parti libéral, la Charte de la langue française visait à faire en sorte que le français devienne « effectivement » la langue première au Québec.

C'est le journaliste Jacques Keable qui me semble avoir le mieux formulé l'équilibre que cherchait à atteindre le Québec sur le plan linguistique, et que la loi 101 tente de mettre en œuvre. Anticipant le dépôt en 1972 du rapport de la Commission d'enquête Gendron sur la situation linguistique au Québec, il était convaincu qu'elle recommanderait que

le français [soit], à défaut d'être la seule langue légale, la seule langue obligatoire dans à peu près toutes les communications autres que personnelles, au Québec. Du coup, la langue anglaise perd[rait] son statut d'égalité pour prendre des dimensions plus justes de langue secondaire et non obligatoire, tout en gardant sa valeur légale³³.

Ce passage est intéressant en ce qu'il met le problème linguistique québécois dans sa juste perspective et inverse la manière dont nous l'abordons trop souvent.

même statut que l'anglais en Ontario et devenir par conséquent le « *prevailing language* » au Québec.

32. Graham Fraser, *Le Parti québécois*, trad. par Dominique Clift, Montréal, Libre Expression, 1984, p. 121.

33. Jacques Keable, « Rapport publié fin mars 1972. La Commission Gendron recommandera d'imposer le français par des lois », Québec-Presse, 26 décembre 1971, p. 4.

Si on étudie l'évolution réelle de la réflexion sur la langue au Québec, il apparaît en effet complètement erroné de rabattre l'unilinguisme sur la Charte de la langue française. Dans la Charte, l'important, encore une fois, n'est pas l'idée d'unité, mais la volonté que la communication en français, langue de la majorité, soit au cœur de la vie sociale du Québec. Ni plus ni moins. L'anglais n'est touché que dans la mesure où le français ne peut s'épanouir s'il continue d'être phagocyté par la langue dominante en Amérique du Nord, s'imposant aux dépens des langues minoritaires grâce à son prestige socio-économique. En récupérant des idées issues du projet d'unilinguisme sans en retenir la tentation exclusiviste, la Charte de la langue française modifie cet état de choses en réaffirmant, au nom d'un expressivisme langagier visant à redonner au locuteur sa pleine dignité, que le français doit demeurer une langue *vivante* et que, pour ce faire, il doit devenir langue *commune*, langue *première* et donc langue *officielle* dans tous les secteurs importants de l'existence en société.